



### Le contrat de construction de maison individuelle

#### **Présentation:**

Le Contrat de Construction de Maison Individuelle (CCMI) est obligatoire pour la construction d'un immeuble à usage d'habitation et/ou professionnel qui ne comporte pas plus de deux logements. Cette formation « Le contrat de construction de maison individuelle » permet d'avoir un panorama complet de l'ensemble des obligations auxquelles sont soumis les constructeurs de maison individuelle, et d'avoir tous les outils pour une mise en application immédiate sur le terrain.

### **Organisation**

Durée: 2 jours (14 heures)

Tarif: 950 Euros Nets de taxes par jour de formation, quel que soit le nombre de participants

Public concerné : Constructeur de maison individuelle/promoteurs

Pré requis : Aucun

### Les + JURISADOM

Formation conçue avec un vocabulaire clair et accessible. Etude de cas et Mises en situation concrètes Fourniture de modèles et conseils pratiques

### Objectifs de formation

Connaître le cadre juridique du CCMI Maîtriser les risques inhérents au CCMI Appréhender la mise en jeu des garanties

### **Programme**

# $1^{\rm ère}$ partie : Le cadre juridique du CCMI

La passation des marchés
Reconnaître les CCMI et ses clauses spécifiques
CCMI/vente d'immeuble à construire / contrat de
promotion immobilière
CCMI/contrat avec fourniture de plan/contrat

CCMI/contrat avec fourniture de plan/contrat sans fourniture de plan

La conclusion du ĈCMI et les clauses à y insérer Les conditions financières du contrat

## $2^{\hat{e}me}$ partie : Mettre en œuvre le CCMI

### L'exécution du CCMI

Les obligations du constructeur Les relations avec les sous-traitants Les obligations du Maître d'Ouvrage

### 3<sup>ème</sup> partie : Maîtriser les risques liés au CCMI

### Quels sont les risques liés au CCMI?

Le défaut de paiement des travaux Le défaut de conformité Abandon de chantier

### L'intervention du Garant

La mise en œuvre de la garantie La mise en jeu de la responsabilité du Garant

### L'intervention de l'assureur « Dommages ouvrage »

Les conditions de saisine La mise en jeu de garanties concurrentes ? La contribution définitive à la dette

### 4<sup>ème</sup> partie : Gérer l'issue du chantier

La réception des travaux, avec et sans réserves La gestion des retards de livraison (décomptes des retards, décomptes des pénalités) Les responsabilités et les garanties après la réception des travaux (parfait achèvement, décennale, bon fonctionnement)